



Compte rendu de la réunion du 13 septembre 2016

Présents : Mmes BOUDOT, DUSSAUSOIS, HOCHARD, LAMARQUE, LEUTHREAU, SEGUIN ; MM. BLICK, BODSON, BRIQUET, JACQUINET, SARRAZIN, SECLIER, THEVENIN.

Absents excusés : Mme BROCCQ, M. COLOMBIER (pouvoir à M. SECLIER)

Monsieur le Maire ouvre la séance en annonçant le solde de la trésorerie au 13 septembre 2016 : **186 335.37 €**

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Guénola HOCHARD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu de la réunion du 20 juin 2016 : Monsieur le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la séance du 20 juin 2016. **Ce document mis aux voix est adopté à l'unanimité.**

Décisions du Maire prises sur délégation du conseil municipal :

Au titre de la passation de marchés inférieurs à 10 000 € HT :

- Coordination SPS des travaux d'aménagement de la RD 960, du chemin de Brochot et de la Chaussée (RD 8) confiée à la société SOCOTEC (Troyes) pour la somme de 966 € HT, soit 1 159.20 € TTC.
- Pose des coussins berlinois et de la signalisation verticale réglementaire sur la RD 8 par la société ZEBRA (Vaudes) pour la somme de 2 500.00 € HT soit 3 000.00 € TTC

Au titre de l'exercice du droit de préemption : Il n'a pas été fait usage du droit de préemption dont la commune est titulaire pour la vente du bien sis 19 ruelle Saint Honoré, cadastré AB 298 et AB 301.

Budget principal : opérations modificatives comptables : Le conseil municipal décide de procéder aux opérations modificatives comptables suivantes :

Compte D2041582/204 (Bâtiments et installations)	+ 4 071.00 €
Compte D2151/21 (Voirie)	+ 74 800.00 €
Compte D21538/21 (Autres réseaux)	+ 11 340.00 €
Compte 10226/10 (Taxe d'aménagement)	+ 3 987.00 €
Compte R1641/16 (Autres)	+ 86 224.00 €

Adopté à l'unanimité

Acceptation de chèques : Le conseil municipal accepte les chèques de 50 € pour la mise à disposition de l'Espace Maillotin les samedis 13 août 2016 et 20 août 2016.

Adopté à l'unanimité

Modalités d'établissement des impôts locaux pour l'année 2017 : Le conseil municipal n'apporte pas de modification aux modalités d'établissement des impôts locaux.

Demande de bourse municipale : Le conseil municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, cela pouvant créer un précédent et opte pour une visite de Mme Sophie BOUDOT pour les orienter vers d'autres aides.

Société Publique Locale SPL-XDEMAT : examen du rapport de gestion du conseil d'administration et d'une proposition d'augmentation du capital social de la société : Le conseil municipal approuve le rapport de gestion du Conseil d'administration et le principe de l'augmentation du capital social de la société SPL-Xdemat, en vue de permettre l'entrée du Département de la Meurthe-et-Moselle au sein de la société et donne pouvoir à Monsieur le Maire à l'Assemblée générale de la société, pour voter cette augmentation de capital social et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Adopté à l'unanimité

Demande d'adoption d'un arrêté anti-néonicotinoïdes : Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

Signalisation d'information locale du Parc Naturel Régional de la Forêt d'orient : convention de mandat de maîtrise d'ouvrage : Le conseil municipal décide d'inscrire au budget les dépenses relatives à l'implantation de panneaux de signalisation d'information locale et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage correspondante et à accomplir les formalités administratives qui incombent à ce dossier.

Adopté à la majorité

Renforcement du réseau public de distribution d'électricité, travaux induits sur l'installation communale d'éclairage public et les installations de communications électroniques RD 8 : suppression des conducteurs nus : Le conseil municipal décide la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité et demande au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube de réaliser les travaux, dont la contribution communale est estimée à 10 500 €.

Adopté à l'unanimité

Renforcement du réseau public de distribution d'électricité, travaux induits sur l'installation communale d'éclairage public et les installations de communications électroniques Petit chemin de Troyes et RD 8 : suppression des conducteurs nus de faible section : Le conseil municipal décide la réalisation des travaux de renforcement du réseau public de distribution d'électricité et demande au Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube de réaliser les travaux, dont la contribution communale est estimée à 10 500 €.

Adopté à la majorité

Travaux RD 960/RD 8 : conventions du Département de l'Aube et état d'avancement : Le conseil municipal prend connaissance des travaux de la RD 960/RD 8 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de travaux communaux sur la RD 960 en agglomération de Mesnil-Sellières et la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'une poutre de fondation établies par le Département.

Adopté à l'unanimité

Travaux ruelle Saint Honoré, ruelle Colon, chemin du Tertre Saint Loup-ruelle des Arpent et ruelle de la Marjolaine : état d'avancement : M. Jean-Luc SECLIER fait le point sur ces futurs travaux. Une réunion d'information sera organisée le 19 septembre prochain à l'Espace Maillotin où l'entreprise et le bureau d'études seront présents pour répondre aux questions des habitants. Le début des travaux est programmé à partir du 20 octobre, date du début des vacances de la Toussaint.

Les travaux commenceront par la ruelle de la Marjolaine, suivie de Saint Honoré. Après les vacances de la Toussaint, les travaux se poursuivront ruelle Colon pour finir par la ruelle des Arpents.

Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires 2017-2019 : Le conseil municipal décide d'adhérer, à compter du 1^{er} janvier 2017, au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour la couverture des risques financiers qu'encourt la commune en vertu de ses obligations statutaires susmentionnées, pour les agents affiliés à la CNRACL et les agents affiliés à l'IRCANTEC et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assurance à intervenir avec le groupement AXA France Vie (compagnie d'assurance) – GRAS SAVOYE (intermédiaire d'assurance) déclaré attributaire du marché conclu par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, ainsi que toutes pièces annexes. Le conseil municipal délègue au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube la tâche de gérer le marché public d'assurance précité du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019, dans les conditions prévues par la convention de gestion jointe et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gestion établie entre le Centre de Gestion de l'Aube et la commune.

Adopté à l'unanimité

TEPCV : changement de la chaudière de la mairie et signature de la convention : Le conseil municipal décide de présenter un dossier de demande de subvention auprès du PNRFO au titre des Territoires à Energie Positives pour la Croissance Verte (TEPCV) pour les travaux d'amélioration énergétique de la Mairie incluant les remplacements des huisseries et la rénovation de la chaufferie et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout autre document nécessaire.

Adopté à l'unanimité

Aube Immobilier : demande de garantie d'emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations en vue de financer la construction de 12 logements « Derrière le Clos » à Mesnil-Sellières : Le conseil municipal accorde sa garantie à hauteur de 80 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 221 634 € souscrit par l'OPH Aube Immobilier auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations.

Adopté à la majorité

Emprunt pour les travaux d'assainissement pluvial : Le conseil municipal décide de contracter un prêt de 200 000 € auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans - Taux : 1.27 % - Périodicité : trimestrielle - Echéance : 3 666.18 €
- 1^{ère} échéance : 1^{er} janvier 2017 - Amortissement : capital constant - Frais de dossier : 0.15 % du montant sollicité et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant qui est habilité sans autre délibération aux opérations qui y sont prévues et notamment à demander le versement des fonds, à rembourser le capital et à régler le montant des intérêts.

Adopté à l'unanimité

Alimentation en eau du cimetière : devis de la Régie du SDDEA : Le conseil municipal décide la réalisation d'un branchement en vue d'alimenter en eau potable le cimetière et charge le SDDEA de réaliser les travaux pour un montant de 1 471.70 € HT, soit 1 766.04 € TTC. De plus, le conseil municipal s'engage à étudier les différentes possibilités de réalisation de l'extension du réseau d'eau potable pour alimenter en eau le cimetière.

Adopté à l'unanimité

Compte-rendu des réunions des syndicats intercommunaux, des commissions communales et de la Communauté de Communes : Le conseil municipal prend connaissance de l'état d'avancement des travaux du syndicat de la Vaire (voie de Cassepot), de la dernière réunion de la Communauté de Communes « Forêts, Lacs, Terres en Champagne », de l'assemblée générale de l'ADMR et de l'avancée du recensement des concessions au cimetière communal.

Questions et communications diverses :

↳ Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de location de la salle des fêtes pour le vendredi 30 septembre 2016 pour une soirée étudiante. Le conseil municipal n'y est pas favorable. Une réponse leur sera donnée en ce sens.

↳ Monsieur le Maire présente au conseil municipal le devis de la société MERLATEAU SARL (Buchères) pour clôturer l'Espace Maillotin d'un montant de 4 080.00 € HT soit 4 896.00 € TTC. Le conseil municipal valide ce devis à l'unanimité.

↳ Une demande a été faite par le Comité des Fêtes en vue de pouvoir stationner la nouvelle remorque frigorifique dans le sous-sol de l'Espace Maillotin. Pour ce faire, des travaux sont nécessaires. M. Jean-Luc SECLIER est chargé de chiffrer le coût de ces travaux.

↳ M. Thibaud BLICK sollicite l'autorisation de pouvoir araser les accotements de plusieurs chemins communaux dès que possible. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Séance levée à 22 heures